

Aux
Clubs membres Swiss Table Tennis
Présidents des associations régionales
Membres d'honneur
Fonctionnaires
Invités

Ittigen, 27. August 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée des délégués (AD) d'automne :

Samedi, 27 septembre 2025, 14h00
Moutier, Hotel Restaurant de la Gare, Avenue de la Gare 19, 2740 Moutier

Les bulletins de vote seront distribués jusqu'à 13h45

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du Président STT
2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD
3. Approbation des rapports annuels du CC
4. Examen des rapports de la Commission de contrôle de gestion, de la Commission de recours et de la Ligue nationale
5. Approbation des comptes et prise de connaissance du rapport de l'organe de révision
6. Décharge du CC, de la Commission de contrôle de gestion, de l'organe de révision et de la Commission de recours
7. Décharge Pascal Giroud Saison 22-23
8. Approbation des modifications des statuts
9. Election des nouveaux membres du CC
10. Election des membres de la commission de contrôle de gestion
11. Election des membres de la Commission de recours
12. Election de l'organe de révision sur proposition de la commission de contrôle de gestion
13. Nomination des membres d'honneur
14. Approbation d'autres propositions
15. Remise des Prix: A/JA de de l'année
16. Divers

Comme d'habitude, vous trouverez les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sur le [site web](#) de Swiss Table Tennis.

Invitation à l'apéritif

Après l'AD, nous vous invitons cordialement à un apéritif.

Droit de vote en accord avec les nouveaux statuts

- 3.2.3 Les clubs, les AR, les membres du CC ainsi que les membres d'honneur ont le droit de vote à l'AD. Chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués de son AR. Les membres du CC ne peuvent pas représenter un club. Un membre d'honneur ne peut se faire représenter.
- 3.2.4 Chaque club a droit à une voix par 25 membres licenciés ou par fraction de 25. Le nombre des joueurs licenciés 30 jours avant l'AD est déterminant. Un club sans membres licenciés a droit à une voix. Un délégué peut représenter 20 voix au plus et doit être porteur des procurations des clubs représentés.

Inscription obligatoire

L'inscription à l'AD est obligatoire pour tous les participants.

Les clubs qui ne se sont pas inscrits à temps seront représentés par l'association régionale compétente. Pour cette représentation, les associations régionales n'auront pas à apporter de procuration de clubs.

Veuillez-vous inscrire en utilisant le lien suivant:

[Formulaire d'inscription](#)

Clubs : délai d'inscription lundi, 08.09.2025, 23.59

Membres d'honneur et invités : délai d'inscription lundi 08.09.2024, 23.59

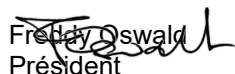
Membres du CC et délégués des associations régionales: délai d'inscription lundi 15.09.2025

Après le délai d'inscription des clubs, les présidents des AR recevront le contrôle des voix avec les voix à représenter par l'AR.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à l'AD délégués.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs, mes plus cordiales salutations.

Swiss Table Tennis


Freddy Oswald
Président


Alain König
Vice-Président